

La publication d'une note de la Direction Générale fixant le nombre de jours maximal de congés à 15 jours au 31 décembre de chaque année ;

La sensibilisation des collaborateurs à la prise des congés ;

L'élaboration d'une procédure de gestion des congés.

Ces actions ont permis à la SODECI de réaliser une baisse du solde des jours de congés et des allocations de congés.

Suivi des taux d'assiduité et d'absentéisme

Les taux d'assiduité et d'absentéisme font l'objet d'un suivi annuel à la SODECI. Ces indicateurs aident l'entreprise à prendre des mesures appropriées en vue de limiter le taux d'absentéisme de son personnel.

Evolution du taux d'absentéisme et d'assiduité

Années	2015	2016	2017
Taux d'absentéisme	0,91%	1%	1%
Taux d'assiduité	99%	99%	99%

4.A.3

Garantir une rémunération juste et compétitive

La SODECI pratique une politique salariale juste, compétitive et attractive. Le salaire comporte une part fixe réglementaire et une part variable qui permet de tenir compte des performances individuelles de chaque collaborateur et des avantages en nature.

En 2017, la masse salariale a connu une progression de 2,36% par rapport à 2016, passant de 13,09 milliards de francs CFA à 13,4 milliards de francs CFA. Cette hausse s'explique essentiellement par l'accroissement des effectifs, des départs anticipés et départs normaux à la retraite.



Le salaire annuel moyen des ouvriers employés représente 5,27 fois la valeur du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) de la Côte d'Ivoire

En 2017, le salaire annuel moyen des cadres s'établit à 14 455 211 francs CFA. Il représente 2,23 fois celui des agents de maîtrise qui s'élève à 6 467 885 francs CFA. Quant au salaire annuel moyen des ouvriers employés, il s'élève cette année à 3 801 129 francs CFA, soit 5,27 fois la valeur annuelle du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). L'analyse du salaire annuel brut

moyen par catégorie ainsi réalisée, traduit la volonté de la SODECI de garantir à ses collaborateurs une rémunération équitable et attractive.

4.A.4

Budget familial et cadre de vie

Face aux risques de surendettement de ses travailleurs, la SODECI, à travers sa politique de responsabilité sociétale des entreprises, a initié le projet Budget Familial et Amélioration du Cadre de vie (BFCV) afin d'aider ses travailleurs à maîtriser la gestion de leurs revenus et d'être plus productifs.

De façon concrète, le projet budget familial et amélioration du cadre de vie vise à assurer la formation, l'encadrement des agents de la SODECI à la gestion de leurs revenus, à l'importance de l'épargne, à la création d'activités génératrices de revenus (AGR), et à la gestion de leur cadre de vie.

Cette année 2017, les agents SODECI des sites pilotes Direction Régionale Abobo (DRABO), Direction Régionale Abidjan Nord-Est (DRANE), Direction Régionale Est (DREST), Direction Régionale Centre Sud (DRCR) et Direction Régionale Sud-Ouest (DRSO) ont été formés à élaborer des prévisions budgétaires à l'aide d'un tableau de prévisions. Il s'est agi également de leur inculquer la culture de l'épargne et la création d'activités génératrices de revenus. Enfin, ils ont été sensibilisés à la bonne tenue du cadre de vie.